Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260212-260212_03-DE

N° 260212-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de Monsieur Yann KERGOAT, Maire.

Nombre de conseillers : 16 **Présents :** 14 **Votants :** 15 **Procurations** :1

PRESENTS : KERGOAT Yann, LESTIC Marie-Thérèse, MOLLE Anabelle, THOMAS Frédéric, L'ANTHOEN-CHARLES Michelle, LE GALL Sylvain, LE CARLUER Marie Philomène, CARTRY Alain, Martine MADAULE-LOUET, LE GAC Bernard, DUBUIS Carole, LE CORRE Marie-Josée, LE QUELLEC Laurent, BARRE Gérard

ABSENCES : LE BRAS Yvon, TURPIN Sylvie,

POUVOIRS : Mme Sylvie TURPIN donne pouvoir à Monsieur Yann KERGOAT.

Mme LE CARLUER Marie Philomène a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : AMENAGEMENT DE LA VOIRIE RUE DE KERHAM, MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réfection de la voirie rue de Kerham

Le coût prévisionnel HT du projet établi par le bureau d'Etude de la société A&T OUEST en charge de la maîtrise d'œuvre est estimé à 162 000 € HT pour les travaux et à 15 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre,

CONSIDERANT la conjoncture économique nationale, certains partenaires institutionnels nous ont informés que nous ne pourrions pas bénéficier de certaines subventions.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir le tableau de financement prévisionnel en conséquence,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE le nouveau plan de financement tel que présenté en annexe.

- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR et du Département au titre du produit des amendes de police.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	Le secrétaire de Séance
Yann KERGOAT	Mme LE CARLUER Marie-Philomène

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260212-260212_03-DE

ANNEXE 1

COMMUNE DE PLOUMILLIAU

TRAVAUX D'AMENAGEMENT
DE LA RUE DE KERHAM

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Annexé à la délibération du Conseil Municipal réuni le 12.02.2026

DEPENSES		**177 000 € HT**
TRAVAUX (Selon devis estimatif établi par le bureau d'étude AT OUEST, titulaire de la MOE)		**162 000 € HT**
Maitrise d'œuvre		**15 000 € HT**
RECETTES		**177 000 € HT**
Amendes de police	Plafond 50 000 €	**20 000 € HT**
ETAT DETR	*Taux : 35 % du coût HT des travaux subventionnables*	**56 700 € HT**
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	30% minimum du coût total des travaux éligibles HT	**100 300 € HT**

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :
Date de lancement de l'appel d'offre : Février/Mars 2026
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : septembre 2026
Date prévisionnelle de fin de l'opération : octobre 2026

Yann KERGOAT

Maire de PLOUMILLIAU